CAROMB

ENFANCE & JEUNESSE
VILLE DE CAROMB

Madame, Monsieur,

*Voici les documents de **la Période 1**, du 2 Septembre au 18 Octobre 2019, pour préinscrire vos enfants :*

- ***A la cantine**, en vous rappelant que : **si aucun tableau prévisionnel signé de votre part ne nous est retourné en temps et en heure, votre enfant ne sera pas inscrit sur les listes des enfants mangeant à la cantine et sortira à 11h30, sous votre entière responsabilité**. Toute inscription ponctuelle ou annulation exceptionnelle de la cantine devra faire l'objet d'une justification écrite et signée par le responsable légal et donnée à la responsable de la cantine.*

- ***Au Périscolaire Matin et/ou Soir**, en vous rappelant que pour toute inscription, le dossier complété, signé et complet doit être fourni. Les horaires d'accueil sont le matin de 7h30 à 8h10 (fermeture du portail) et le soir à partir de 16h45 jusqu'à 18h00 précises.*

- ***Les Mercredis**, en vous rappelant que pour toute inscription, le dossier complété, signé et complet doit être fourni. Les horaires d'accueil sont le matin de 7h30 à 9h00 (fermeture du portail), le midi (ouverture du portail) de 11h30 à 14h00 pour les départs et arrivées en demi-journée et le soir de 17h00 à18h00 précises.*

Merci de votre compréhension

Service Enfance-Jeunesse